



Commune de LE BOUPÈRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire, pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2022

PRÉSENTS : Mmes, MM, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, DEMONCHY L, GUERY D, GUILLOTEAU R, LEGERON S, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MERIGEAU M, MONNEREAU S, MOREAU E, MOREAU S, REZEAU C, REZEAU C, VILLENEUVE F.

EXCUSES : Patrick CHENU (pouvoir à Anne BIZON), Yves BOUCHET (pouvoir à Cyril REZEAU) ; Bruno MARIUZZA (pouvoir à Catherine REZEAU), Elise FONTENEAU (pouvoir à Mylène MERIGEAU), Ivan POIRIER,

SECRETAIRE : Sonia LEGERON

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

N° Décision	OBJET	Lieu	Titulaire	Acquéreur (s)
DMa2022 - 28 Du 9/11/22	Renonciation au droit de préempter	Le Chataignier	Consorts Rapin	La4Maudet Immo Le chataignier
DMa2022 - 29 du 9/11/22	Renonciation au droit de préempter	L'haumondière	Consorts Massé	M et Mme Cathelain L'Haumondière
DMa2022 – 30 Du 18/11/22	Renonciation au droit de préempter	40 rue Wolfgang Amadeus Mozart	Fouillen Loïc /Malo Gaëlle	M et Mme PELLETREAU Louis Marie Le Boupère

Madame le Maire aborde ensuite l'ordre du jour :

D2022-76 / OBJET : TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR 2023

Madame Emmanuelle Moreau présente le projet de tarifs 2023. M Sébastien MONNEREAU, président de l'association « La Boup'handi-sport » demande à quitter l'Assemblée pour ne pas prendre part aux débats.

Mme Moreau détaille la nouvelle tarification et explique notamment qu'il sera maintenant possible de louer la salle du Bocage sans les cuisines. Elle répond ensuite aux questions qui lui sont formulées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- ✓ **FIXE** les tarifs de location des salles communales en 2023 selon le tableau ci-dessous

SALLE DU BOCAGE	Le Boupère	Hors commune
ASSOCIATIONS		
Samedi AVEC accès cuisine	300 €	1 060 €
Samedi SANS accès cuisine	240 €	1 000 €
Autre jour AVEC accès cuisine	280 €	715 €
Autre jour SANS accès cuisine	220 €	655 €
La veille à partir de 18 h 30	45 €	45 €
La veille à partir de 14 h 30	11 €/heure	11 €/heure
PARTICULIERS		
Repas, pique-nique, buffet (avec accès cuisine)		
<i>samedi</i>	650 €	1 060 €
<i>autre jour</i>	405 €	1 000 €
Vin d'honneur, rassemblement après obsèques (sans accès cuisine)	130 €	
Mariage – 1 jour	815 €	1 110 €
Mariage – 2 jours	1 115 €	1 530 €
ENTREPRISES		
Réunion, congrès, séminaire, fête :		
Samedi AVEC accès cuisine	650 €	1 060 €
Samedi SANS accès cuisine	590 €	1 000 €
Autre jour AVEC accès cuisine	405 €	1 000 €
Autre jour SANS accès cuisine	345 €	940 €

SALLE JEAN MOULIN et SALLE DE LA FUTAIE	Le Boupère	Hors commune
Réunion association, AG, réunion professionnelle, sans repas	Gratuit	
Petits événements exceptionnels : rassemblement après obsèques, vin d'honneur de mariage si mauvais temps,		
<i>La 1/2 journée</i>	65 €	65 €
<i>La journée</i>	100 €	100 €
Manifestation à but commercial	130 €	130 €
Pénalités pour non-respect du règlement toutes salles		130 €

✓ **DIT :**

Que la mise à disposition de la salle du Bocage sera gratuite pour la collecte du don du sang, l'EHPAD la Charmille 1 fois par an, la paroisse 1 fois par an, le Téléthon, La Sainte Barbe en alternance avec les autres communes du secteur, le repas du 11 novembre.

✓ **PRECISE**

Que la gratuité pourra être accordée aux associations communales organisant une manifestation à caractère caritatif ou humanitaire sur demande préalable, écrite et argumentée à déposer en Mairie.

D2022-77 / OBJET : TARIFS DES CIMETIERES

Madame le Maire explique que dans le nouveau cimetière des emplacements sont prévus avec des caveaux, soit d'une seule place soit de deux emplacements superposés.

Elle présente le tableau des tarifs applicables dans les cimetières communaux puis demande son avis au Conseil Municipal

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **FIXE** les tarifs suivants à partir du 1^{er} janvier 2023

COLUMBARIUM	
Acquisition d'une case(redevance) + plaque	600 €
Tarif de la concession - 15 ans	120 €
CIMETIÈRE	
Cavurne	
Acquisition d'un emplacement sans pierre tombale (redevance)	400 €
Tarif de la concession - 15 ans	120 €
1 emplacement 2 m² sans caveau	
Tarif de la concession - 30 ans	240 €
1 emplacement 4 m² sans caveau	
Tarif de la concession - 30 ans	480 €
1 emplacement 2 m² avec caveau 1 place	
Acquisition	900 €
Tarif de la concession - 30 ans	240 €
1 emplacement 2 m² avec caveau 2 places	
Acquisition	1 400 €
Tarif de la concession - 30 ans	240 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dispersion des cendres non compris la plaque	gratuité

D2022-78 / OBJET : CHAUFFAGE URBAIN-BOIS-ENERGIE REPARTITION DES CHARGES / CONVENTION AVEC L'EHPAD LA CHARMILLE POUR 2022-2023

Madame le Maire rappelle que, comme chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant des avances qui seront demandées au budget de la Charmille et à celui de la commune pour abonder le budget chauffage bois urbain.

Les sommes demandées sont fixées en fonction du coût de production des KW produits et de la consommation de chaque structure sur l'année précédente.

Madame le Maire indique que la saison de chauffe 2021-2022 s'est étendue du 04/10/2021 au 09/05/2022 et détaille les consommations de chaque structure.

Charmille	45 629,22 €
Commune	14 390,75 €
Vendée Logement	14 039,76 €
Total	74 059,73 €

Elle demande ensuite au Conseil Municipal son avis, qui, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le bilan des consommations et participations établi par Madame le Maire.
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la nouvelle convention de répartition des charges avec l'EHPAD La Charmille pour l'année 2022/2023 selon le détail suivant :

EHPAD « La Charmille » : 10 mois X 5 000 € de septembre 2022 à juin 2023

Commune du Boupère : 10 mois X 1 600 € de septembre 2022 à juin 2023

D2022-79 / OBJET : VALORISATION DES TRAVAUX EN REGIE 2022

Madame le Maire explique que des travaux ont été faits en régie par les agents techniques de la commune, qui ont mis en œuvre des moyens en matériel et outillage acquis ou loués, ainsi que des fournitures. Ces travaux viennent accroître le patrimoine de la commune, représentent des dépenses d'investissement pour la collectivité et justifient l'éligibilité au FCTVA.

Il convient de chiffrer les chantiers réalisés durant l'année 2022.

Création d'un parking de l'orée du bourg :

Fournitures et transport des matériaux :	2 865,18 €
Salaires bruts + charges 88H de travail	1 735,39 €
	4 600,57 €

Mise en place du City Park :

Fournitures et transport des matériaux :	2 225,46 €
Salaires bruts + charges 155,50 H de travail	3 105,07 €
	5 330,53 €

Aménagement de la zone de loisirs du Verger : aire de jeu :

Fournitures et transport des matériaux :	3 251,90 €
Salaires bruts + charges 86 H de travail	1 784,50 €
	5 036,40 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** le décompte des travaux en régie qui vient de lui être présenté
- ✓ **CHARGE** Mme le Maire d'effectuer les écritures comptables et de **PREVOIR** une décision modificative afin de disposer des crédits suffisants

D2022-80 / OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET COMMUNAL BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire fait part des besoins et ajustements nécessaires sur le budget communal. Tout d'abord pour enregistrer les travaux en régie mais également pour adapter le budget prévisionnel au besoin de crédits de 2022.

Elle présente les décisions modificatives et répond aux questions qui lui sont formulées

Travaux en régie

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
2151 (040) : Réseaux de voirie	5 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	16 000,00
2181 (040) : Install générales, agencement &	11 000,00		
	16 000,00		16 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	16 000,00	722 (042) : Immobilisations corporelles	16 000,00
	16 000,00		16 000,00

Ajustements

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Operation	Montant
204172 (204) - 117 : Bâtiments et installa	170 000,00	1321 (13) : Etats et établissements nationau	44 035,50
21311 (21) - 90 : Hôtel de ville	-13 243,73	1323 (13) : Départements	50 552,39
21316 (21) - 97 : Equipements du cimetière	-45 000,00		
2138 (21) - 090 : Autres constructions	99 000,00		
2138 (21) - 90 : Autres constructions	-45 756,27		
2151 (21) - 095 : Réseaux de voirie	-75 412,11		
2151 (21) - 097 : Réseaux de voirie	45 000,00		
	94 587,89		94 587,89
Total Dépenses	94 587,89	Total Recettes	94 587,89

Puis elle demande au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **VALIDE** les décisions modificatives qui viennent de lui être présentées.

D2022-81 / OBJET : DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET DU QUARTIER DU CHATEAU D'EAU

Madame le Maire explique qu'il reste un lot à vendre sur le budget du quartier du château d'eau et qu'il est nécessaire de réaliser une décision modificative sur ce budget pour pouvoir passer les écritures de stock final. Elle rappelle que les prévisions avaient été établies sur la base de la vente des trois derniers lots en 2022.

Elle présente les écritures nécessaires :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
3555 (040) : Terrains aménagés	45 000,00	1641 (16) : Emprunts en euros	45 000,00
	45 000,00		45 000,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
		7015 (70) : Ventes de terrains aménagés	-45 000,00
		71355 (042) : Variation des stocks de terr	45 000,00
			0,00
Total Dépenses	45 000,00	Total Recettes	45 000,00

Puis elle demande au conseil municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** la décision modificative qui vient de lui être présentée

D2022-82 / OBJET : SUBVENTION AU FOYER DES JEUNES POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER

Mme Catherine Rézeau explique que le Foyer des Jeunes travaille actuellement à repeindre et réaménager l'Espace Jeunesse. Il souhaite faire l'acquisition de mobilier et sollicite auprès de la commune une subvention pour les aider dans cette démarche. Mme REZEAU précise que les jeunes seront encadrés par les parents référents dans leur choix et ceux-ci savent que les meubles devront répondre aux exigences des normes anti-feu.

Madame le Maire et Mme Rézeau répondent ensuite aux questions qui leur sont formulées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de verser 1 000 € au foyer des jeunes pour l'acquisition de mobilier.

D2022-83 / OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) RELATIF AU CALCUL DE CHARGES TRANSFERÉES

Madame le Maire rappelle les fondements légaux de la CLECT et notamment,

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C IV,

La loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

La délibération n° CC0462014 du Conseil Communautaire du 04 juin 2020 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), et fixant sa composition à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune, désigné(s) par chaque commune, L'arrêté n° CC2020-094 du Président de la Communauté de communes en date du 15 juillet 2020, fixant la liste nominative des membres titulaires et suppléants de la CLECT.

Mme le Maire, indique que la commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 8 novembre 2022 et, conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, a rendu ses conclusions dans son rapport sur l'impact de la mise en œuvre de services communs relevant :

- du domaine de l'expertise juridique
- du développement des Systèmes d'Information
- du domaine de la gestion de la paie
- du domaine des résidences autonomes
- et d'une cellule d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (bâtiment – voirie),

Les décisions prises sont rédigées dans un rapport joint à cette délibération qui a été validé en conseil communautaire le 15 novembre 2022 conformément aux dispositions du CGI : « le rapport doit être approuvé par au moins les deux tiers des conseils représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres ou bien par la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population ».

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis sur le partage des charges et le mode de versement de la part payée par chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le rapport tel qu'il lui a été présenté et tel qu'annexé à la présente délibération,
- ✓ **VALIDE** la méthodologie de calcul des charges transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information et de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage et des paies comme indiqué dans le rapport annexé, et son application.

D2022-84 / OBJET : APPROBATION DU RAPPORT COMMUNAUTAIRE 2021

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes.

Elle rappelle les moyens matériels et humains dont dispose la Communauté de Communes et développe les projets et les perspectives de la Communauté de Communes.

Elle répond ensuite aux questions qui lui sont formulées.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé, à l'unanimité

- ✓ **EMET UN AVIS FAVORABLE** au rapport de la Communauté de Communes pour l'année 2021.

D2022-85 / OBJET : PRESENTATION DES RAPPORTS ANNUELS SCOM - VENDEE EAU – ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les rapports d'activités 2021 du SCOM, de Vendée Eau et du service d'assainissement collectif.

Elle répond aux questions qui lui sont formulées et demande au conseil municipal de s'exprimer sur ces points

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé :

- ✓ **PREND ACTE** des rapports d'activité qui viennent de lui être présentés

POINTS COMMUNAUTAIRES

Mylène MERIGEAU

Vivre et vieillir ensemble :

En juin 2021 la communauté de communes a lancé un diagnostic sur son territoire, cette démarche, baptisée « Vivre et vieillir ensemble sur le Pays de Pouzauges » est menée en lien avec le Gérontopôle des Pays de la Loire. L'objectif étant de faire face aux enjeux du vieillissement, de construire des solutions avec la qualité de vie.

Une centaine d'acteurs locaux, intervenant auprès des personnes âgées, associations, professionnels de santé, du médico-social ont été interrogés, ainsi que des habitants, résidents des Marpa, familles, au cours de cinq « focus group », des ateliers de concertation.

Quatre thématiques ont été retenues :

- Travailler sur le défaut d'attractivité des métiers du soin à domicile et en établissement
- Le besoin de répit des aidants
- L'accompagnement du parcours résidentiel des personnes âgées
- L'accès aux droits difficile avec l'âge et le temps

Le but est d'aboutir à des actions concrètes en 2023 et des groupes de travail ont été constitués pour y répondre

Mobilité sur le Territoire :

Le plan de mobilité sur le territoire est en cours d'élaboration. Des points faibles sont identifiés comme le manque de trains, l'absence de pistes cyclables et le dénivelé du paysage. Il existe également des actions déjà en place et des leviers à actionner, comme un réseau de cars utilisé principalement par les scolaires, des voies de chemin de fer et une gare qui pourraient être mieux desservis, le transport solidaire.

A partir de cette analyse plusieurs groupes de travail ont été créés, ils restent ouverts à tous :

- Le travail sur les transports en commun sur notre territoire, mais également en lien avec les territoires voisins
- Les véhicules partagés
- Les liaisons intercommunales et la création de voies partagées
- Réduire la place de la voiture dans nos campagnes et donner une vraie place au vélo avec une démarche pédagogique propice aux changements de comportements.

Prochaine étape : travail collectif sur le schéma directeur cyclable.

Dominique BLANCHARD

Bocage d'Avenir :

Bocage d'Avenir est une association qui va permettre de récolter des dons auprès des entreprises et des habitants pour la préservation du Bocage sur le Pays de Pouzauges. L'intégralité des dons sera reversée à des agriculteurs du territoire, engagés dans un Plan de Gestion Durable des Haies.

Cette association est reconnue d'intérêt général et ouvre droit à la réduction d'impôt.

Il est possible de faire un don, dès à présent, via les plateformes « helloasso » ou « Yapla » travaillant avec les banques partenaires du projet, Crédit Mutuel et Crédit Agricole. Un paiement par chèque est également possible à l'ordre de Bocage d'Avenir à envoyer à la Communauté de Communes.

QUESTIONS DIVERSES :

Anne BIZON

Cour d'école Oasis :

Anne BIZON rappelle la réflexion sur ce projet. La création de cette cour qui offrira aux enfants des espaces non artificialisés et des jeux en lien avec nature, doit se construire tout au long de l'année 2023 pour pouvoir demander les aides de l'Etat au titre de la DETR et la DSIL en janvier 2024. Elle demande qui souhaite intégrer le groupe de travail et précise que les absents seront également interrogés.

Catherine, Dominique B, Emmanuelle, Laëtitia, Cyril et Anne sont intéressés.

Grippe Aviaire :

Des cas sont à nouveau à déplorer mais les consignes de l'Etat ont évolué. Lors des enlèvements les routes sont fermées pour éviter la propagation éventuelle. Madame le Maire rappelle que les animaux des particuliers doivent être maintenus en lieu clos et grillagé.

Gestion du personnel :

Un agent doit se faire opérer au mois de janvier et son arrêt sera de plusieurs mois. Une personne est pressentie pour son remplacement.

Cyril REZEAU

Point sur les lotissements :

Cyril REZEAU fait un point des ventes et réservations sur les lotissements. Malgré la conjoncture et l'augmentation du taux des emprunts, les ventes sont plutôt satisfaisantes. Il ne reste que neuf lots de disponibles au Grand Champ2 et aucun sur l'extension du château d'eau.

Extension du cimetière :

Les travaux sont presque achevés, il reste des enrobés et des plantations à terminer.

Sébastien MONNEREAU

Marché de Noël :

Sébastien MONNEREAU donne des précisions sur le déroulé du marché de Noël.

Mylène MERIGEAU

Distribution des colis de Noël :

Les membres du Conseil recevront un message dès que les colis seront prêts à être distribués.

Banque Alimentaire :

La collecte s'est bien déroulée et les dons sont plutôt encourageants. Merci à tous.

Téléthon :

Le résultat de la collecte n'est pas encore connu, mais le bilan est mitigé. Comme un peu partout les activités mobilisent moins que par le passé et organiser des manifestations avec peu de bénévoles est épuisant. Il faut lancer en début d'année la réflexion avec les associations sur ce que l'on veut proposer sur la commune en 2023.

Avant de clore la séance Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 10 Janvier 2023**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

Affiché le 9 décembre 2022

La secrétaire de séance
Sonia LEGERON



Le Maire
Anne BIZON

